

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 décembre 2024**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2024
DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 décembre 2024 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 3 décembre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à M. David CABLAT, M. José MARTINEZ à Mme Florence QUINONERO, Mme Martine LABEUR à M. Philippe LASSALVY, M. Daniel JAUDON à Mme Martine BONNET.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 3366 du 18 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe eau potable ;

VU la délibération n° 3540 du 17 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire 2024 du budget annexe eau potable ;

VU la délibération n° 3592 du 23 septembre 2024 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe eau potable 2024 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe eau potable 2024 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits aux chapitres suivants à l'intérieur de la section d'investissement :

Dépenses :

- Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 2315 d'un montant de 59.900 € pour assurer le transfert entre chapitre des études liées aux travaux et pouvoir assurer l'amortissement des immobilisations mises en service.

Recettes :

- Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 2031 d'un montant de 59.900 € pour assurer le transfert entre chapitre des études liées aux travaux et pouvoir assurer l'amortissement des immobilisations mises en service.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°2 ci-annexée avec une augmentation de crédits de la section d'investissement de + 59.900 €.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3674

Publication le 17 décembre 2024
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17 décembre 2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241216-19903-BF-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

RAPPORT		COMPÉTENCE	
Rapporteur :			
BUDGET ANNEXE EAU 2024			
DECISION MODIFICATIVE N°2			
Désignation		Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT			
04I – 2315 « Opérations patrimoniales - immobilisations en cours – installations, matériels et outillage techniques »		+ 59.900,00 €	
04I - 203I « Opérations patrimoniales – Frais d'études »			+ 59.900,00 €
TOTAUX		59.900,00 €	59.900,00 €